

<p align="center">Projet de compte rendu du conseil communautaire du mercredi 21 septembre 2016</p>
--

Commune de Brousses et Villaret : Madame Danièle Nicolaou

Commune de Caudebronde : Monsieur Cyril Delpech

Commune de Cuxac Cabardès : Messieurs Bouisset Jean Pierre, Djordjevic Sacha et Mr Rives Laurent

Commune de Fontiers Cabardès :

Commune de Fraisse Cabardès

Commune des Ilhes Cabardès : Mr Iche Henri

Commune de Lacombe Monsieur Desgranges Gérard et Madame Doremus Martine

Commune de Laprade :

Commune de Lastours : Monsieur Tessier Jean Louis

Commune de Latourette Cabardès : Monsieur Pech Jean Claude et Monsieur Guerin Joël

Commune des Cammazes : Monsieur Mary Alain

Commune des Martyrs : Monsieur Guitard André

Comune du Mas Cabardès : Monsieur BATTLE Gilbert et Monsieur LE COZ Denis

Commune de Mirabal Cabardès : Monsieur Skala Joseph

Commune de Pradelles Cabardès : Madame Leenhardt Sylvie

Commune de Roquefère : Monsieur Bels Francis

Commune de Saint Denis : Moonsieur Gérard Bonnafous, Madame Constanza Chantal et Monsieur LAURENT Michel

Commune de Saissac : Monsieur Beteille Eric, Monsieur Herrero David, Monsieur HORTALA Philippe

Commune de Salsigne : Monsieur Barthas Stéphane, Monsieur Ferre David

Commune de Trassanel : Madame Gros Christiane

Commune de Villanière : Madame Garcia Mireille, Madame Montech Josette

Commune de Villardonnel : Madame Garcia Martine, Monsieur Stella Luciano

Absents : excusés : Monsieur Chiffre (Fournes Cabardès) Madame Mariojouis Roselyne (Les Cammazes) Monsieur Assemat Claude (Trassanel) Monsieur Griffé Paul (Cuxac Cabardès)

Absents : Monsieur Guy Jalabert (Fraisses Cabardès) Monsieur Courreau Jean Michel (Laprade) Madame Odile Seigne (Saissac) Monsieur Geri Daniel (Villardonnel)

Procurations :

Mr Ferrer Jean Baptiste à Monsieur Griffé Paul (Cuxac Cabardès)

Monsieur DONS Jean à Monsieur Hortala Philippe (Saissac)

Monsieur Plagnes Gilbert à Monsieur Desgranges Gérard (Fontiers Cabardès)

Monsieur Huc Régis à Monsieur Bels Francis (Labastide Esparenque)

Madame Cros Giral à Monsieur Stella Luciano (Fontiers Cabardès)

Monsieur le Président ouvre la séance en informant qu'il y a 32 votants dont 4 procurations, et que Monsieur Griffé Paul aura quelques minutes de retard. Il informe également le conseil de la démission de Madame Odile Seigne Maire de Saissac.

Madame Danièle Nicolaou est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte rendu :

Monsieur le Président propose de valider le compte rendu du 6 juillet 2016

Aucune remarque n'ayant été formulée le compte rendu est approuvé.

Arrivée de Monsieur Griffé : il y aura donc 34 votants dont 5 procurations ;

Commission finances

Convention de transport à la demande avec le département de l'Aude.

Dans le cadre de la délégation de la compétence du transport à la demande, le département de l'Aude propose de finaliser la procédure au travers d'une convention.

Cette délégation de compétence s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'offre de transport et de mieux répondre aux attentes des usagers. Elle a notamment pour objectif de favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande de transport et de renforcer la qualité de service pour 1 € le voyage.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un emploi permanent pour le recrutement d'un agent non titulaire

emploi à temps non complet maximum 17 h 50 pour la piscine intercommunale.

Il est propos »é de créer un poste d'agent non titulaire emploi à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6 heures ; l'agent assure l'entretien de la piscine.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un emploi permanent :

Educateur territorial d'activités physiques et sportive de 2^{ème} classe pour la piscine intercommunale.

Le Maître-nageur est actuellement nommé au grade d'ETAPS de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 17.50 heures ; lors de la reprise de la piscine sont temps de travail a été calculé sur 10 mois et non sur 12 ce qui porte sa durée de travail à 20.75 heures hebdomadaires ; cette modification étant supérieure à 10% de son temps de travail initial, il convient de créer un poste pour cette durée ; le poste d'origine pourra être supprimé suite à l'avis du CT.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste de Rédacteur Territorial principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade :

Suite à la saisie et à l'avis favorable de la commission administrative Paritaire, les agents territoriaux peuvent bénéficier d'avancements de grade en raison de leur ancienneté dans le grade ; plusieurs agents sont concernés.

Responsable MSAP : de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe à Rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe

Vote : Contre 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Responsable Service Enfance Jeunesse : de rédacteur à Rédacteur Principal de 2^{ème} classe

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste d'Educateur de Jeunes Enfants Principal dans le cadre d'un avancement de grade

Directrice des Crèches Intercommunales ; d'EJE à EJE Principal

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création de deux postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade

ATSEM de l'école de Saissac : d'ATSEM principal de 2^{ème} classe ATSEM principal de 1^{ère} classe

ATSEM du RPI de Brousses et Villaret/Saint Denis/Lacombe d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe

ATSEM de l'école de Cuxac : d'agent social de 1^{ère} classe à agent social principal de 2^{ème} classe

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste d'agent de maîtrise dans le cadre d'une promotion interne

D'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à agent de maîtrise

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste d'attaché territorial dans le cadre d'une promotion interne

Responsable service administratif, de secrétaire de Mairie à Attaché territorial

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Suite à la réussite du concours d'Adjoint administratif de 1^{ère} classe, il est proposé de nommer l'agent du service de communication de la piscine, d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Actualisation Régime Indemnitaire

Il s'agit de transposer le régime indemnitaire actuel des agents en question sur leur nouveau grade et de façons identique

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Demande de temps partiel à 80%

Le référent MSAP fait valoir une demande de temps partiel à 80% soit une durée effective de travail à 28 heures semaines.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Tarifcation 2016/2017 de la piscine intercommunale de la Montagne Noire

(Inclure tableau)

Des réductions sont proposées uniquement pour l'abonnement annuel pour les personnes résidentes sur une des 24 communes de la CDC Montagne Noire :

Réduction de 15 € à partir du 2^{ème} abonnement pour la souscription d'un autre membre de la famille (conjoint ou enfant de moins de 18 ans) ou d'une deuxième activité.

Réduction de 30 € à partir du 3^{ème} abonnement pour la souscription de trois membres de la famille (conjoint ou enfant de moins de 18 ans) ou d'une 3^{ème} activité

Un justificatif de domicile et une copie du livret de famille devra obligatoirement être joint au dossier d'inscriptions pour bénéficier de cette réduction.

Il est proposé de définir un tarif concernant la vente de chaussettes pour l'aqua bike (12 €) et de bonnets de bains.

Soirée thématique 6 €.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Attribution d'une subvention au Club Omnisports Cuxacois.

L'ouverture estivale de la piscine est confiée au Club Omnisport Cuxacois ; cette prestation est prévue dans le budget prévisionnel au chapitre 65 article 6574

« prestations de services ». En raison du montant de 7 885 €, l'association COC ne peut facturer sa prestation ; il convient donc d'honorer le travail effectué et de verser ce même montant sous la forme d'une subvention.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Décision modificative budgétaire : Chapitre 65 au Chapitre 11

Par rapport au point précédent, il convient de procéder à une d'cision modificative budgétaire du chapitre 65 article 6574 au chapitre 11 article 611 pour un montant de 7 885 €.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Extension régie de la crèche Collin Colline à Les Petits Montagnards

Monsieur le Comptable du Trésor demande à ce que la régie de la crèche Collin Colline soit élargie au site de la crèche « Les petits Montagnards » avec la création d'un deuxième guichet.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Pour : 34

Commission environnement

Modification des statuts du Covaldem 11

Le covaldem 11 propose une modification de ses statuts en réduisant le nombre de délégués syndicaux. Il est nécessaire en conséquence de désigner à nouveau les représentants de la Communauté de Communes à cette instance ; il est proposé :

Membres titulaires

- Luciano Stella
- Jeanine Cros Giral

Membres suppléants

- Laurent Rives
- Danièle Nicolaou

Vote : Contre : Abstentions : 0 Pour : 34

Participation à l'achat du sel de déneigement

La communauté de Communes n'étant pas compétente en matière de voirie, elle ne peut plus participer financièrement à l'achat du sel de déneigement comme

cela se fait actuellement ; en effet, elle règle 50 % de la facture d'achat du sel pour les 24 communes.

Sur 2015 la facture du sel était de 3 576 € : la communauté de communes a financé 50 % de cette somme soit 1 788 €.

La Communauté de communes propose aux communes de continuer à effectuer un groupement d'achat afin d'avoir de meilleurs prix, qui restera en totalité à la charge de chaque commune.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Commission développement Economique Aménagement de l'Espace

Opposition au transfert de la compétence en matière de PLU de document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale

En référence à la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014, une communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de PLU, le devient de plein droit à la date du 27 mars 2017, sauf opposition des communes membres dans les conditions mentionnées :

Si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est à dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017) au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération ce transfert de compétences n'aura pas lieu ; il est proposé aux communes de s'opposer à ce transfert.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Commission Ecoles/ALAE

Convention de fourniture de repas en liaison chaude avec le Collège Antoine Courrière

Il s'agit de la convention annuelle passée entre le Collège Antoine Courrière pour la fourniture des repas aux cantines scolaires des écoles de Fontiers Cabards et du RPI Cuxac Cabardès/Caudebronde.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 34

Convention d'une mise à disposition d'un personnel de la communauté de communes avec la mairie de Cuxac Cabardès pour effectuer la garderie le mercredi de midi à midi trente.

Départ de Mr ICHE à 19 h 30

Vote : Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 33

Commission petite/ Enfance/ enfance jeunesse

Choix des entreprises pour l'opération d'aménagement du patio de la crèche Collin Colline

(Annexer tableau rectifié)

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 33

Commission Tourisme Culture Sport

Groupe d'Action Local demande de subvention du Moulin à Papier de Brousses

Dans le cadre du Groupe d'Action Local (GAL) du Carcassonnais, le Moulin à Papier de Brousses a sollicité ce GAL pour procéder à une demande de subvention de 1 616 €.

Le nombre de visiteurs payants du Moulin à Papier ne cesse de baisser d'année en année mettant en péril la pérennité de la structure ; c'est pourquoi Mr André Durand son Président a sollicité un cabinet d'études afin d'établir un diagnostic et de trouver le meilleur moyen de relancer cette activité ; cette étude a un coût de 24 240 €.

Monsieur Francis Bels demande si le fait d'accorder cette subvention n'obligera pas la communauté de communes à aller au-delà de l'élaboration de cette étude.

Monsieur Marie indique qu'il faudra avoir une discussion avec André Durand car le Moulin à Papiers perçoit déjà une subvention pour la nuit des Papivores.

Vote : Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 33

Questions diverses :

- Mise en place d'une réunion d'information annuelle et individuelle avec les communes membres,
- Note Cumul d'activité,
- Réflexion organisation sentiers motorisés
- Rapport d'activités 2015